

Séance publique n°3  
du 14 novembre 2016Présents :

M. Jacques CHABOT, Bourgmestre, Président ;  
M. Vincent MIGNOLET, Melle Stéphanie KIPROSKI, Mme Martine DUMONT, M. Albert GERARD et Melle Aurélie VAN KEERBERGHEN, Echevins ;  
MM. Denis CORNET, Thierry BATAILLE, Mme Marie-Noëlle MOTTARD, MM. René BRAIBANT, Frédéric RUELLE, Raphaël DUBOIS, ~~Mme Marielle LEJEUNE-BODSON~~, M. Christian TROLIN, Mme Paulette EVRARD, MM. Laurent MOOR, Lionel HENRION, Mme Colette JACOB-DELANAYE, Melle Maude PHILIPPE, ~~M. Vincent PERIN~~, Melle Sandrine KELKENEERS, M. Eddy STRAUVEN et ~~Melle Coralie DAENEN~~, conseillers communaux.  
M. Luc VANDORMAEL, président du CPAS.  
Mme Fabienne LEDUC, Directeur général

**N° 484.763 OBJET: TAXE SUR LES INHUMATIONS, MISES EN COLUMBARIUM ET DISPERSION DES CENDRES**  
(040/363-10)

Le Conseil,

Vu sa délibération du 9 novembre 2015 fixant le taux de la taxe à percevoir sur les inhumations, mise en columbarium, et dispersion des centres, pour l'exercice 2016 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1122-31 et L1232-2 § 5, ce dernier concernant la gratuité pour l'inhumation, la dispersion des cendres et la mise en columbarium pour les indigents, les personnes inscrites dans les registres de la population, le registre des étrangers ou le registre d'attente de la Ville ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne datée du 30 juin 2016 ;

Vu la situation financière de la Ville ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes communales ;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à la Directrice financière en date du 17 octobre 2016, conformément à l'article L1124-40 § 3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 17 octobre 2016 et joint en annexe ;

A l'unanimité, **ARRETE** :

**Article 1**

Il est établi, pour les exercices 2017 et 2018, une taxe communale d'un montant de 311€ pour l'inhumation, le placement en columbarium ou la dispersion des cendres, dans les cimetières de la Ville, des personnes non domiciliées sur le territoire communal.

## Article 2

Par dérogation, toute personne ayant été domiciliée à Waremmes et qui, pour des raisons de santé ou de vieillesse, se trouve institutionnalisée ou hébergée auprès de sa famille en dehors du territoire de la Ville ne sera pas soumise à la taxe précitée.

## Article 3

La taxe sera payée, au comptant, entre les mains du préposé de l'Administration communale qui en délivrera quittance, par la personne qui demande l'autorisation de l'inhumation, de la dispersion des cendres ou de la mise en columbarium.

## Article 4

A défaut de paiement amiable, le recouvrement sera poursuivi conformément aux articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

## Article 5

Les réclamations doivent être introduites par écrit, être motivées et être remises ou présentées par envoi postal au Collège communal dans les six mois à date du paiement au comptant. Les réclamants ne doivent pas justifier du paiement de l'imposition.

## Article 6

Le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

## Article 7

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Par le Conseil :

Le Directeur général,  
Secrétaire,  
(sé) Fabienne LEDUC.

Le Bourgmestre,  
Président,  
(sé) Jacques CHABOT.

Pour extrait conforme :

Par le Collège :

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,





## RECETTE COMMUNALE

Agent traitant : B.Jacques

☎ : 019/33.93.65

☎ : 019/32.82.29

N° BJ

### AVIS DE LEGALITE

Les projets de délibérations de renouvellement de taxes et redevances pour les exercices 2017 et 2018 (2018 :hors taxes additionnelles et taxe 'déchets') ont été préparés en collège 'taxes' ce jour et n'appellent pas de remarque. La liste est annexée à la présente et reprend l'ensemble des taxes et redevances faisant l'objet d'une réglementation jusqu'ici annuelle. Les taxes et redevances sont reconduites d'exercice en exercice dans le respect des lois et règlements et prennent en compte les conseils fournis par les autorités de tutelle lors des approbations de l'exercice précédent.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Jacques', is written over the text. The signature is stylized and cursive.

B.Jacques

## Liste des règlements taxes et redevances – exercices 2017 et 2018

Libellé	Exercice
Taxe additionnelle au Précompte immobilier	2017
Taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP)	2017
Taxe sur les panneaux d'affichage	2017 et 2018
Taxe sur les établissements bancaires et assimilés	2017 et 2018
Redevance sur les permis d'environnement	2017 et 2018
Taxe sur la distribution de tracts publicitaires non adressés	2017 et 2018
Taxe sur l'utilisation de la voie publique à des fins de publicité commerciale	2017 et 2018
Taxe sur les agences hippiques	2017 et 2018
Taxe sur les spectacles et divertissements	2017 et 2018
Taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public	2017 et 2018
Taxe sur les logements inoccupés	2017 et 2018
Taxe sur les logements ou locaux loués meublés	2017 et 2018
Redevance sur le droit de place sur le marché public	2017 et 2018
Redevance sur occupation privative du domaine public pour travaux	2017 et 2018
Redevance sur les friteries	2017 et 2018
Taxe sur l'exploitation des métiers forains et commerces divers installés à l'occasion des fêtes du carnaval et du centre	2017 et 2018
Redevance sur l'utilisation du domaine public à des fins privatives par établissement de terrasses ou d'étalages	2017 et 2018
Redevance sur les demandes de permis d'urbanisation	2017 et 2018
Taxe sur la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	2017
Redevance sur la collecte des encombrants	2017 et 2018
Taxe sur les inhumations, mises en columbarium et dispersion des cendres	2017 et 2018
Redevance sur les plaques commémoratives	2017 et 2018
Redevance sur les exhumations	2017 et 2018
Redevance sur les enlèvements des dépôts clandestins	2017 et 2018
Redevance sur l'enlèvement et la garde des véhicules saisis ou déplacés par la police	2017 et 2018
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	2017 et 2018
Redevance sur le traitement des dossiers d'urbanisme et de renseignements urbanistiques	2017 et 2018
Redevance sur la délivrance de documents administratifs	2017 et 2018
Redevance pour la translation d'un corps du caveau d'attente vers un lieu de sépulture définitif	2017 et 2018
Redevance pour location d'un caveau d'attente	2017 et 2018
Redevance collecte à domicile des déchets verts	2017
Redevance sur la tarification des prestations du personnel et la mise à disposition du matériel	2017 et 2018